Desjardins

AUTORISATION DE RETRAIT D'UN TITRE

Numéro de compte

☐ M. ☐ Mme Nom : _____ Prénom : _____

Ou nom de l'entité : _____

Att. : _____

Valeurs mobilières Desjardins (VMD) m'a avisé de ce qui suit :

- Une fois le transfert des titres effectué, je ne pourrai plus réclamer à VMD la propriété de ceux-ci, ni leur valeur marchande;
- Il m'incombe de consulter un conseiller fiscal indépendant au besoin afin de déterminer si le transfert des titres à VMD constitue une disposition au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Quantité	Description du titre	**Code IBM** (réservé à VMD)

TITRES SANS VALEUR

Je, soussigné, confirme que les titres mentionnés ci-dessus n'ont actuellement **aucune** valeur marchande pour l'**une** des raisons suivantes :

☐ Le titre a été radié de la cote, c'est-à-dire que le titre a été retiré d'une bourse reconnue parce qu'il ne répond pas aux normes financières établies par ladite bourse **(joindre une preuve de radiation si le compte est enregistré)**;

☐ Le titre est une action d'une compagnie privée ou d'une SPEQ qui est sans valeur depuis plus de deux ans **(joindre un avis juridique ou comptable sur la valeur marchande du titre si le compte est enregistré)**.

Je demande et autorise VMD, de façon irrévocable et permanente, à retirer les titres de mon compte à un prix de 0,00 $ le titre et de prendre toutes les mesures nécessaires et ainsi donner les titres à VMD.

TITRES AVEC VALEUR

Je, soussigné, confirme que les titres mentionnés ci-dessus ont actuellement **une valeur marchande**[1] et que l'**une** des situations suivantes s'applique :

☐ Le titre est négocié sur le marché hors cote et la difficulté de le transiger provient de la quantité insuffisante d'actions ou de sa valeur inférieure au minimum accepté par le mainteneur de marché;

☐ Le titre est inclus dans un lot irrégulier et la difficulté de le transiger provient de la quantité irrégulière d'actions;

☐ Le titre est en arrêt de transaction (« cease trading ») sur le marché boursier **(joindre la preuve d'arrêt de transaction si le compte est enregistré)**;

☐ Un fonds d'investissement sans possibilité de transiger.

Je reconnais que les titres mentionnés ci-hauts ont une valeur marchande. Je demande et autorise VMD, de façon irrévocable et permanente, à retirer les titres de mon compte à la valeur marchande du titre et de prendre toutes les mesures nécessaires et ainsi donner les titres à VMD.

[1] Si la valeur totale des titres représente un montant de cinq dollars et plus, des feuillets fiscaux seront émis au client (T4RSP ou T4RIF et Relevé 2) et une retenue d'impôt s'appliquera.

DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je reconnais et déclare que je m'engage à indemniser VMD advenant qu'elle subisse tout dommage ou perte en relation avec le transfert des titres, y compris, sans limitation, en rapport avec toute réclamation de nature fiscale.

Je reconnais que la présente déclaration est une condition essentielle sans laquelle VMD n'aurait pas autorisé le transfert des titres tel que je l'ai expressément demandé.

Je reconnais avoir lu et compris toutes les dispositions de la présente autorisation et j'affirme que ces dites dispositions représentent fidèlement la situation au sujet du transfert des titres.

Nom du client (ou signataire autorisé)	X Signature du client (ou signataire autorisé)	Date (AAAA-MM-JJ)
Nom du représentant/conseiller en placement	X Signature du représentant/conseiller en placement	Date (AAAA-MM-JJ)
Nom du Directeur de succursale	X Signature du Directeur de succursale	Date (AAAA-MM-JJ)

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

SIÈGE SOCIAL : ORIGINAL SUCCURSALE : COPIE CLIENT : COPIE